

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Franceville : Guy Nzouba Ndama en appel le 16 décembre

SCOM
Libreville/Gabon

TOUT juste après le délibéré du tribunal correctionnel de Franceville sur l'affaire Guy Nzouba Ndama – pour laquelle cette juridiction s'est déclarée incompétente, le 25 octobre 2022, non sans renvoyer le dossier à celle spécialisée de Libreville –, les avocats du prévenu avaient interjeté appel. Aussi, d'après une source bien introduite au Palais de justice de Franceville, c'est le 16 décembre prochain que la Cour d'appel devrait examiner la demande des défenseurs du numéro un du parti Les Démocrates.

L'ancien président de l'Assemblée nationale avait été interpellé au poste de contrôle de Leconi (Haut-Ogooué), mi-septembre, avec trois valises remplies de liasses de billets estimés à 1,190 milliard de francs CFA. Au terme des débats, le 18 octobre dernier, au tribunal correctionnel de Franceville, où il comparait initialement pour importation de biens ou marchandises prohibées et contrebande de marchandises prohibées, le Ministère public avait requis 6 mois d'emprisonnement avec sursis et une amende de 2 milliards 300 mille à l'encontre de l'ancien élu du canton Lolo-Wagna, dans la Lolo-Bouenguidi. Sauf que l'infraction a été requalifiée en crime de blanchiment de capitaux par la Cour, motivée notamment par les plaidoiries des avocats. Lesquels se sont employés de fort belle manière à discréditer les procès-verbaux fournis par les douaniers et les gendarmes de Kabala. Des pièces considérées comme étant contradictoires par Mes Lubin Ntoutoume, Martial Dibangoyi-Loundou et Cédric Maguisset.



La Cour d'appel va devoir se prononcer sur l'incompétence ou pas du tribunal correctionnel.

À ce qu'il semble, l'incompétence dont s'est prévalu le tribunal correctionnel de Franceville n'a manifestement pas eu l'heur de plaire au maître des poursuites. D'autant que celui-ci, estimant avoir démontré

que les faits étaient constitués, souhaitait que cette instance se prononce relativement au délit commis par le prévenu. À charge donc pour la Cour d'appel de Franceville de confirmer ou d'infirmier le jugement du 25 octobre dernier.

Ndendé : un chasseur réputé tué par un buffle en forêt

Abel EYEGHE EKORE
Ndendé/Gabon

Le corps de Serge Mbina, un chasseur réputé à Ndendé, chef-lieu du département de la Dola, a été retrouvé sans vie le 2 décembre dernier. L'homme aurait été chargé à mort par un buffle sur lequel il aurait préalablement ouvert le feu.

Une source familiale proche du disparu explique que Serge Mbina a pris le chemin de la forêt dans la nuit du 29 novembre dernier. Comme à son habitude, le chasseur professionnel aurait tué quelques animaux soigneusement disposés dans sa gibecière. Sauf que sur le chemin du retour, il serait tombé nez à nez avec un buffle adulte sorti de nulle part. Sans trembler, il aurait ouvert le feu sur l'animal à la hauteur du flanc.

Alors qu'il croit le buffle gravement atteint sur le flanc, au point de ne pas se relever, la bête enragée aurait subitement chargé Serge Mbina. Elle se serait acharnée sur le chasseur en lui donnant plusieurs coups de cornes dans le corps qui lui aurait été fatal. Après s'en est



Photo: AEE

Serge Mbina, un énième chasseur tué par un buffle à Ndendé.

pris violemment à Serge Mbina, l'animal se serait écroulé non loin du corps sans vie du chasseur, avant de rendre l'âme.

Pendant ce temps, à Ndendé, la disparition de Serge Mbina commençait à inquiéter ses proches. Au point qu'ils ont pris la décision de se lancer à sa recherche. C'est donc au bout de trois jours, le 2 décembre dernier, que le corps de l'infortuné a été retrouvé en état de putréfaction. À ses côtés, la gibecière contenant les restes d'animaux en décomposition et la carcasse du buffle tueur.

Compte tenu de son état, le chasseur a été immédiatement inhumé sur place par ses proches.

4^e Tirage du 05 décembre 2022

MOOV CRAZY TOMBOLA

Agencement de la semaine du 28 Novembre au 04 Décembre 2022

POUR VOUS, ENVOYEZ MOOVFOOT par SMS au 2022* 48 GAGNANTS chaque semaine

NOM(S) ET PRÉNOM(S)	LOTS
OVENGA LAWSON Hugues	IPHONE 14
DJEMBI MAMBOUNDOU Grégoire E	TELEPHONE SAMSUNG S5
LEPEME Evrard	P55
NDJOULO NGOKOUBA Randy S.	ORIGINEUR PORTABLE
MOHAMED NGUEMA Garbat	ORIGINEUR PORTABLE
TOUNGOU Jody Ruben	SAMSUNG GALAXY A33
ANGO NNANG Charles Parfall	SAMSUNG GALAXY A33
OYABI MBENGA Marthe Clothia	SAMSUNG GALAXY A33
MOUBAMBA Jean-Beno Prince	BOX WIFI
MOUMBA MOUTSINGA Jélicia	BOX WIFI
MANFOUMBE Eric	BOX WIFI
BAKITA François	BOX WIFI
NDOUMBA MADJOUA Juste L.	BOX WIFI
EYANG MOONG Jessite Ursula	BOX WIFI
ESSESSALA EYA Rodney	BOX WIFI
LINGOMBE Hervise	BOX WIFI
NDISANGUY Nordert	BOX WIFI
TAMOURA Abdoul Karim	BOX WIFI
DJELLA TCHANDI Héloïse	BOX WIFI
NSAWA Dora	BOX WIFI
ANGUELE AGNOURET Charlotte Patricia	BOX WIFI
BOUSSOU NDEMBI Christ Lewis	BOX WIFI
NZOUBA IGUERA Caro Prudence	BOX WIFI
DIANKRA Karthoum	BOX WIFI
KDUMBAGOU KDUMBAGOU Warren	BOX WIFI
KOUENDI MOULOUNGUI	BOX WIFI

NOM(S) ET PRÉNOM(S)	LOTS
VAME NGUEFACK Jase-Pierre	BOX WIFI
ELIBEBAGAH Ramina Jessica	Cash Moov Money
SIBY Ousmane	Cash Moov Money
NDONG ONGOUIA Jared Mariano	Cash Moov Money
AVANA Stan Jared	Cash Moov Money
EPALAPAYE YONZI Fabrice	Cash Moov Money
BIKANG Hugues Glidas	Cash Moov Money
MVE MEYE	Cash Moov Money
EDZANG Mervant	Cash Moov Money
FATOU Florence	Cash Moov Money
MALLE TEBATOU	Cash Moov Money
OYONO MANFOLUMBI Gessica L.	Cash Moov Money
TSINGA SOUKANDOU Savin B.	Cash Moov Money
N'NA ANGO Vianney	Cash Moov Money
MIHINDOU Edouard	Cash Moov Money
MEKINA Samuel Junior	Cash Moov Money
NDEMBI Astrée Florie	Cash Moov Money
NGARI ATADI Cassel	Cash Moov Money
LEKOUBA Glaine	Cash Moov Money
MAVOUNGOU Jean Berckmans	Cash Moov Money
ALIHONDU KOKOU Degbeda	Cash Moov Money
MIHINDOU Jeremy Pharnel	Cash Moov Money